MAIRIE DE PARIS

CONSEIL DU 5e ARRONDISSEMENT

Millésime 19 | N° de page 092

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

Délibération n° 05.19.123

Objet : V052019041 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la lutte contre la pollution de l'air dans les crèches et les écoles parisiennes.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif aux vœux ;

Sur proposition et présentation de Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement,

EMET LE VŒU SUIVANT

Destiné à Madame la Maire de Paris,

- Considérant que selon l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), le nombre de décès prématurés causés par les seules particules fines (PM 2,5) continue d'augmenter et dépasse les 35 000 morts en France ;

- Considérant qu'AIRPARIF dispose de plusieurs outils cartographiques de grande précision permettant de mieux comprendre les niveaux de pollution auxquels sont exposés les Parisiennes et les Parisiens ;

- Considérant l'intérêt de collecter les données de pollution en temps réel pour les polluants problématiques à Paris : dioxyde d'azote (NO2), particules PM10 et PM2,5 et l'ozone (O3) ;

- Considérant la nécessité de renforcer la connaissance des niveaux de pollution dans et autour des écoles et crèches, les enfants étant un public particulièrement sensible aux effets des particules fines ;

- Considérant que seule une cinquantaine d'établissements scolaires et de petite enfance à Paris sont équipés en cette rentrée d'un micro-capteur recueillant des informations sur la qualité de l'air dans le cadre d'un projet partenarial conduit avec Bloomberg Philanthropies et AirParif ;

- Considérant que ces informations devront permettre d'évaluer les résultats des actions entreprises et d'engager d'autres actions ciblées autour des établissements ;

DÉLIBÉRATION

- Considérant que ces données collectées serviront aussi à consolider les modélisations effectuées par Airparif ;

Le Conseil du 5e arrondissement à la Maire de Paris :

- de déployer des capteurs de qualité de l'air dans l'ensemble des crèches et des écoles parisiennes, notamment dans le 5e arrondissement.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis favorable à cette délibération.

Votants : 10 dont 1 pouvoir Pour : 8 Abstentions : 2